



Conférence de Territoire

Seine-Saint-Denis

Motion de la CT93 du 12 octobre 2012 relative au SROS hospitalier

La conférence de Territoire réunie ce jour déplore :

- que le diagnostic et les orientations stratégiques du PSRS ne fassent pas l'objet d'un début de déclinaison dans le projet de SROS hospitalier qui lui a été soumis;
- que les problématiques particulières du département de la Seine-Saint-Denis mises en évidence notamment par le PSRS ne fassent pas non plus l'objet d'une traduction opérationnelle dans la déclinaison territoriale du SROS sur le département.

La Conférence de Territoire dénonce les conditions d'organisation de la concertation sur le projet de SROS, qui vont à l'encontre des principes élémentaires de la démocratie sanitaire. En effet, cette concertation est engagée sur la base d'un diaporama rudimentaire diffusé fin juin et de volets SROS provisoires diffusés au compte-gouttes tout au long de l'été et dans un délai très contraint, peu compatible avec la libre expression des acteurs et la mise au point de contributions.

La Conférence de Territoire demande :

- que les problématiques du département de la Seine-Saint-Denis soient effectivement prises en compte dans la déclinaison territoriale du SROS hospitalier et qu'elles fassent l'objet d'orientations et d'objectifs opérationnels : elle est prête à apporter son concours à la mise au point de ces objectifs et à leur déclinaison opérationnelle;
- que la méthodologie de mise en œuvre du SROS hospitalier soit discutée avec elle.

Dans une première approche, la Conférence de Territoire propose

- que le déficit et les insuffisances de l'offre de soins dans le domaine de la cancérologie, du diabète, de la mortalité infantile, des urgences pédiatriques, de la prise en charge des personnes âgées fassent l'objet d'un traitement spécifique adapté aux réalités de la Seine-Saint-Denis;

- que les orientations stratégiques du PSRS, notamment l'organisation du parcours de soins, fassent l'objet d'un débat de déclinaison opérationnelle en lien avec tous les acteurs, selon des modalités à définir (appel à projets, expérimentation,...).

En l'état actuel des informations dont elle dispose, la Conférence ne peut qu'émettre un premier avis défavorable au projet de SROS hospitalier, tant au regard de son contenu, très insuffisant, que des conditions d'organisation de la concertation.

Cet avis évoluera en fonction des travaux du groupe mis en place par la conférence après la publication du SROS.